

ORGANISATION DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

A - NOTRE ÉTABLISSEMENT

- sous Tutelle LASALLIENNE, s'appuyant sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de la Salle, exprime notre tradition éducative
- se veut, avec le concours de tous :
 - un lieu d'études où chacun réussit suivant ses aptitudes dans un « cadre » favorisant le climat de travail, de fraternité, de respect
 - un lieu d'éducation à tout niveau suivant l'âge,
 - un lieu possible de proposition ou d'éducation de la Foi Chrétienne dans le respect de la démarche de chacun.
- appartient à l'Enseignement Catholique Diocésain d'Enghien.

➤ Structures de l'Établissement

Chef d'Établissement Coordinateur	Mme SENÉ Odile
Chef d'Établissement 1 ^{er} degré	Mme NICOL Fabienne
Directeur Adjoint Responsable du collège-lycée	M. RICHER (jp.richer@strosaire95.org)
Responsable pédagogique Oscar Romero	M. DELON
Responsable des niveaux 5 ^e et 4 ^e	Mme SAUSSEREAU
Responsable des niveaux : 3 ^{eme} et 2 ^{nde}	M. COURSIERE
Responsable du niveau 1ere et Terminale	Mme BEHAGUE
Animation pastorale du collège et du lycée	Mme DA CRUZ PEREIRA, Mme KERFOURN, Mme BEHAGUE, Mme LIÉGEOIS
Animation pastorale : administration	Mme KERFOURN (communication@strosaire95.org), Mme DA CRUZ PEREIRA
Préparation au baptême et à la 1ere communion	Mme DA CRUZ PEREIRA
Profession de Foi	Mme DA CRUZ PEREIRA
Préparation à la confirmation	Mme BEHAGUE
Professeurs documentalistes	Mme LIÉGEOIS, Mme COVELO
Référente communication	Mme KERFOURN (communication@strosaire95.org)
Responsable du BDI chargée d'Orientation	Mme LEFEBVRE
Responsable de la Vie Scolaire	M. EL AFGHANI (vie-scolaire@strosaire95.org)
Adjoint de la vie scolaire	M. LEMAIRE
Secrétariat de Direction	Mme PASTORÉ (secretariat-direction@strosaire95.org)
Secrétariat Vie Scolaire	Mme AMARAL
Gestion financière et comptable	Mme BONJEAN
Secrétaire Comptable	Mme TRAN
Gestion du Personnel et comptabilité familles	Mme MURO
Responsable de l'Infirmierie	Mme BOULÉ
Standard et Accueil	Mme DELAGOUTTE, Mme TRAN, Mme BOULÉ

L'accueil et le standard sont ouverts Lundi, Mardi et Jeudi de 7H30 à 18H30, Mercredi 16H30 et Vendredi 18h15. L'Établissement est fermé les samedis et dimanches.

Nos coordonnées : ☎ 01.34.38.34.00 📠 01.39.92.04.29 🌐 www.strosaire95.org

➤ **Des instances indispensables à la vie de notre établissement**

1 - l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre).

Mme CORREAS COLENO, présidente apel95200@gmail.com

- est présente et propose des thèmes d'actions au sein du Conseil d'Établissement
- participe aux conseils de classes
- est représentée au conseil d'administration de l'O.G.E.C
- s'investit dans l'aspect « festif » (loto, kermesse...), éducatif, pastoral et dans ses diverses commissions de travail
- peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents
- organise une rencontre annuelle avec tous les parents pour son Assemblée Générale.

2 - l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Établissement et son équipe. Chaque année en février, se tient l'assemblée générale.

Président : M. DUBOISSET Gérard

B - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

➤ **L'assurance scolaire**

L'assurance souscrite par l'établissement pour tous les élèves couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (ateliers, stages, sorties, voyages...) se déroulant sous la responsabilité de l'établissement.

➤ **Les bourses du collège**

Les dossiers de bourses doivent être constitués en début d'année scolaire. L'attribution est soumise à un barème.

Les dossiers seront à retirer auprès De l'accueil, après avoir fait la simulation de Bourse : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-college.html>

➤ **Les bourses du lycée**

Les dossiers de bourses doivent être constitués (**pour les élèves qui ne sont pas déjà boursiers**).

Pour les élèves déjà boursiers, le renouvellement se fait automatiquement. L'attribution est soumise à un barème. Consulter : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-lycee.html>

Pour l'enseignement supérieur, saisie du dossier social étudiant à partir de fin Janvier (un livret sera remis à tous les élèves de Terminale pour les démarches à entreprendre.)

➤ **La restauration**

Le régime de demi-pension est choisi en début d'année. Il ne peut pas être changé.

Tout élève demi-pensionnaire doit présenter sa carte d'identité scolaire à l'entrée du self. Aucun passage au Self ne pourra s'effectuer sans cette carte.

Les élèves souhaitant prendre occasionnellement 1 repas devront acheter 1 ticket à l'accueil (de préférence le matin, avant 10h00) Il est possible d'acheter plusieurs tickets à l'avance.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement boissons et nourriture. Tout élève externe doit quitter l'établissement pour déjeuner.

➤ Communication établissement /parents

Les informations courantes sont disponibles dans les rubriques « collègue » ou « lycée » sur le site de l'établissement : www.strosaire95.org, à consulter régulièrement.

C- LA VIE DE L'ÉLÈVE : LE PORTABLE EST INTERDIT DANS L'ÉTABLISSEMENT. AU COLLEGE ET AU LYCÉE

➤ Carte d'identité scolaire

Chaque élève est tenu d'avoir sur lui sa carte d'identité scolaire et son carnet de correspondance, document qui doit être régulièrement consulté par le responsable légal. Ces documents sont à présenter à l'entrée de l'établissement. Dans le cas d'oublis répétés l'élève sera sanctionné conformément au règlement.

➤ Vols

Si le vol est, hélas une éventualité, il appartient à chacun de ne pas laisser traîner ses affaires. Le plus souvent, l'appréciation « on m'a volé... » est injustifiée, recouvrant en fait une négligence. Cependant, tout élève convaincu de vol sera très sévèrement sanctionné. Il est indispensable d'informer immédiatement un responsable en cas de vol.

➤ Objets trouvés

Il est conseillé de **marquer au nom entier** de l'élève les objets scolaires et les vêtements. Toute perte devra être signalée à la responsable de la vie scolaire. L'ensemble des objets trouvés est stocké sous la responsabilité de cette dernière.

➤ Tenue des élèves

Conformément au règlement intérieur, une tenue correcte sera exigée de tous les élèves. (Sont notamment interdits les vêtements et accessoires de style gothique, militaire, les Jeans troués, les T-shirts et jupes trop courts, robes ou jupes trop longues, shorts, les joggings, les « baggies », les piercings et les couvre-chefs de tout genre).

Tout élève ne respectant pas ces interdits sera renvoyé chez ses parents pour se changer.

➤ Éducation physique et sportive

Une tenue de sport est obligatoire.

Il est rappelé que les cours d'EPS sont obligatoires dans le cursus scolaire des élèves.

A ce titre, les parents n'en **demandent** la dispense que pour des **motifs sérieux**. Une demande de dispense doit être justifiée par un certificat médical.

➤ Objets interdits

Les objets de valeur (montres, stylos, bracelets, vêtements trop luxueux, portables, etc.) sont interdits dans l'établissement, jeux électroniques et tout ce qui peut être dangereux

(médicaments, cutters...). Seuls les livres et revues à caractère culturel évident seront introduits dans l'Établissement.

➤ **Téléphone portable**

Son usage à des fins personnelles est interdit dans l'établissement. Rappel du règlement : Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.